

N°871

du 15
DECEMBRE
2015



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4

Panier de la ménagère à Lomé

Tomates rondes et Oignon frais rond dopent les prix en novembre

P.3 Nouveau statut général de la fonction publique

Les voies d'une application entière



Gilbert BAWARA, Ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative

P.5

Boxe/Championnat du monde/Super-legers-GBC

Folly Kuegah Kouami, nouveau champion du monde

P.7

Pour inciter ses agents à un rendement efficient

Le ministère des Affaires Etrangères cultive son excellence par un prix

P.4 Valorisation des boues de vidanges à Sokodé

Le projet passe à l'étape de commande de camions

P.6 3è édition de la Journée nationale de reconnaissance à Dieu

Le peuple de Dieu et le président Faure rendent grâce au créateur



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

AZIMUTS INFOS

Bientôt des pilules-stéthoscope pour écouter le cœur et les poumons

Des chercheurs du MIT ont testé sur des animaux une pilule-microphone qui surveille les rythmes cardiaques et respiratoires depuis le tube digestif. Les premiers résultats positifs permettent d'envisager que ce type de dispositif puisse un jour servir à surveiller les signes vitaux des malades mais aussi des sportifs.

Le stéthoscope, cet instrument de base de la médecine moderne inventé au XIXe siècle, sera-t-il un jour remplacé par une simple pilule à avaler?? Nous n'en sommes pas encore là, mais une équipe du Massachusetts Institute of Technology vient de démontrer que cela serait techniquement envisageable. Les chercheurs ont créé un capteur miniaturisé équipé d'un microphone à électret qui est capable de détecter le rythme cardiaque ainsi que le rythme respiratoire à partir des sons captés depuis le tube digestif. Ils estiment que cette pilule-stéthoscope pourrait faciliter le suivi de patients souffrant de traumatismes ou de maladies chroniques (asthme, emphysème, arythmie...). Ils envisagent également qu'elle puisse servir à surveiller la condition physique des soldats (fatigue, stress, tachycardie...) mais aussi de sportifs professionnels ou amateurs.

Dans leur article publié dans Plos One, les auteurs de l'étude admettent qu'il existe bien évidemment quantité d'appareils pour surveiller les rythmes cardiaques et respiratoires (électrocardiogramme, oxymétrie de pouls...). Mais ils nécessitent tous un appareil fixé sur le corps. "Toutes ces méthodes ont des limites car elles peuvent provoquer un inconfort en étant envahissantes ou irritantes pour la peau et nombre d'entre elles ne peuvent pas fonctionner de manière fiable en cas d'activité physique intense dans lesquelles le mouvement peut compromettre le signal." Passer par la peau avec les appareils de mesure classiques n'est pas toujours faisable, notamment lorsque les patients souffrent de graves brûlures sur tout le corps.

Une pilule qui a la taille d'une amande

La première étape du projet a consisté à concevoir un capteur suffisamment miniaturisé pour être ingérable, ainsi que l'algorithme de traitement du signal qui puisse convertir en rythmes cardiaques et respiratoires les sons émis par les battements du cœur, l'inspiration et l'expiration des poumons. Il a notamment fallu gérer les bruits parasites provoqués par le frottement du capteur contre la paroi intestinale et l'incidence de la quantité de nourriture ingérée. Le premier prototype de cette pilule électronique fait la taille d'une amande. Elle a été testée sur six porcs préalablement anesthésiés. Le capteur a été inséré par endoscopie et guidé le long du tube digestif. Les relevés ont été comparés aux équipements externes installés sur les animaux. D'après les premiers constats, la concordance entre les capteurs externes et la pilule-stéthoscope est la plus élevée au niveau de l'œsophage, de l'estomac et du duodénum.

Dans le scénario qu'envisagent les chercheurs, le capteur, une fois ingéré, pourrait rester dans le corps entre un et deux jours selon le rythme digestif de la personne. Les données seraient transmises par liaison sans fil, par exemple à un ordinateur ou un smartphone.

Même si la démonstration est probante, tout ceci reste encore théorique et il y a encore beaucoup de travail avant de pouvoir envisager des essais sur l'homme. Les chercheurs se concentrent désormais sur la conception d'un capteur qui soit totalement sans fil et doté de composants homologués par la Food and Drug Administration, l'administration qui gère la commercialisation des médicaments aux États-Unis. La prochaine étape étant de pouvoir réaliser des essais cliniques sur des patients.

Les orangs outangs de Bornéo pourraient disparaître d'ici 2020

Menacé par la perte de son habitat, l'orang-outang de Bornéo, endémique à cette île, est en voie de disparition. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) travaille au quotidien à sa sauvegarde et sa protection grâce à divers projets. Au cours de cette vidéo, il est possible de voir évoluer l'espèce dans les derniers bastions de son milieu naturel.

L'orang-outang de Bornéo fait partie des grands singes. Il vit au cœur de cette île, dans une des dernières forêts primaires d'Asie. Au cours des six décennies passées, sa population a été divisée par deux, principalement à cause de la déforestation, très marquée à Bornéo - les feux volontaires et le développement de la production d'huile de palme sont aussi à mettre en cause.

Une grande partie de l'économie de la région étant basée sur l'exploitation forestière, le Fonds mondial pour la nature (WWF) travaille au quotidien avec les entreprises locales afin de mettre en place une gestion viable sur le long terme, notamment par une surveillance et une aide à la reforestation des zones les plus touchées. En effet, certaines ONG estiment que, si rien n'est fait, ces singes pourraient disparaître d'ici 2020.

Musique

Adjo'a Sika et Elom 20ce dans les bacs

Le week-end dernier les artistes Adjo'a Sika et Elom 20ce ont respectivement animé des showcases dans le cadre de la sortie de leurs albums. Le 11 décembre à l'Hôtel Ibis, Adjo'a Sika faisait sa sortie de l'album Akofa tandis que le samedi 12, le public était venu nombreux dans une ambiance quasi familiale pour voir le rappeur Elom 20ce mettre sur la scène le tant attendu Indigo.



Il s'est produit sur la scène du Mix Bar de Lomé.



À l'état civil, Adjo'a Sika Bélinda de son vrai nom Ayélé Bélinda

AJAVON, joue dans des rythmes qui ont trait à l'afro-jazz, genre musical qu'elle a côtoyé dès son plus jeune âge.

Elom 20ce joue dans un registre beaucoup plus politique et social. Chantre du panafricanisme, sa musique porte aussi sur la critique de la situation politique et sociale de l'Afrique. Indigo est en vente au Filbleu au Togo, et à la FNAC en France.

Histoire

Des scientifiques découvrent le véritable visage de Jésus

Le Christ Pantocrator de la cathédrale de Cefalù, en Italie. Une représentation bien éloignée de la réalité, selon des scientifiques. Le Christ Pantocrator de la cathédrale de Cefalù, en Italie. Une représentation bien éloignée de la réalité, selon des scientifiques. Andreas Wahra, édité par Entheta/Wikicommons CC.

Non, Jésus Christ n'était pas un grand homme mince aux cheveux longs parfaitement sham pouinés et à la peau blanche, selon des scientifiques qui révèlent un nouveau portrait "plus proche de la réalité".

Sur les nombreuses peintures ou fresques le représentant, Jésus-Christ à l'apparence d'un grand homme mince, à la peau blanche et

aux yeux clairs et aux longs cheveux parfaitement coiffés. Mais en réalité, le messie de tous les chrétiens devait plutôt ressembler à ça:

C'est du moins ce qu'avancent des scientifiques britanniques et des archéologues israéliens, rapporte le site Popular Mechanics. Les chercheurs expliquent avoir utilisé l'anthropologie médico-légale, une méthode notamment appliquée par la police pour résoudre des crimes, grâce à laquelle ils ont pu recréer un visage se rapprochant de celui de Jésus. Ou du moins de celui d'un homme vivant à la même époque et dans la même région que le Christ.

Pour arriver à ce résultat, les scientifiques se sont d'abord fondés sur un modèle créé en analysant le

crâne d'un sémite habitant la Galilée au premier siècle après J.C. Après avoir obtenu une forme générale, ils ont ensuite déterminé la couleur de la peau en se basant sur des peintures de Sémites vivant à la même époque et au même endroit.

Restait la dernière pièce du puzzle: les cheveux. Selon les scientifiques, qui se sont basés cette fois sur la Bible, il était peu probable qu'ils soient long. Ils citent par exemple la "première épître de Saint-Paul aux Corinthiens 11", où il est écrit que "La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas que c'est une honte pour l'homme de porter les cheveux longs tandis que c'est une gloire pour la femme de les porter ainsi?". Jésus devait donc probablement porter les

cheveux courts, comme il seyait aux hommes de cette époque.

Les scientifiques ne représentent pas, en revanche, le corps de Jésus, ils rappellent néanmoins que les hommes sémites de cette époque mesuraient en moyenne 1m55 et pesaient 49 kilos, selon l'analyse de plusieurs squelettes, précise Popular Mechanics. Et, selon les écrits, il est probable que Jésus était charpentier, il aurait donc possédé une musculature plus développée que ce que les portraits traditionnels évoquent. Les scientifiques l'admettent, le visage ci-dessus ne ressemble pas exactement à celui de Jésus, mais il s'en rapproche certainement bien plus que toutes les autres représentations artistiques habituelles.

Bande dessinée/France

Marine Le Pen élue dans une BD électrochoc

Une bande dessinée imagine les cent premiers jours de Marine Le Pen, élue présidente de la République, dimanche 7 mai 2017. «Toute ressemblance avec des situations existantes ne saurait être que fortuite, à moins qu'elle ne ressemble à la simple application du programme du Front national», préviennent les auteurs de La Présidente (éd. les Arènes), l'historien François Durpaire et Farid Boudjellal, auteur d'albums sur l'immigration.

Le récit d'anticipation politique tient au plus près à la réalité. Avec un parti pris éducatif, il met en perspective l'histoire des mouvements d'extrême-droite et leur rapport au régime démocratique. Il envisage l'application du programme du Front national et les conséquences sur la société et l'économie française.

Les auteurs se sont inspirés des projets du FN, de rencontres avec la présidente du parti, et d'analyses de spécialistes afin de restituer une projection qui ne soit ni une caricature, ni un brûlot militant. «Il ne faut pas montrer que Marine Le Pen est méchante, mais pourquoi elle a tort», explique François Durpaire. En 2002, «Jacques Chirac a écrasé Le Pen au second tour. Mais l'Histoire ne se reproduit jamais à l'identique», rappelle-t-il. Dans cette politique fiction, une multitude de candidats à droite va faire perdre Nicolas Sarkozy. Au second tour, les votes

des électeurs de droite n'ont pas en faveur de François Hollande. Marine Le Pen est élue. «On parle souvent du score de Marine Le Pen mais jamais du score que seront capables de faire - ou pas - les autres candidats.»

L'histoire est soutenue par le graphisme photographique glaçant de Farid Boudjellal. On y découvre les manies de la femme politique, son goût du tabac, ses expressions. Avec son équipe, on découvre la dichotomie du langage des élus FN: entre une novlangue qui n'effraie pas les électeurs et des propositions peu démocratiques.

L'investiture se déroule calmement, un gouvernement d'ouverture avec les Républicains met en œuvre les premières mesures: la priorité nationale, la sortie de l'euro, le renvoi des étrangers.

Le virage sécuritaire, la surveillance numérique, le contrôle des médias apparaissent assez vite. Les nouveaux élus ont bien envie de se venger d'une presse qui les a honnis. Le pays change de visage, les grèves et les révoltes éclatent, les réseaux sociaux s'enflamment. Ceux qui résistent se font amener. Malgré le climat, tout se passe presque trop bien pour la présidente d'extrême-droite, qui concentre tout de suite tous les pouvoirs à l'Élysée, jusqu'à ce qu'un coup de tonnerre ne révèle ce que nul ne voulait voir.

«Vous ne pouvez pas dire que vous ne saviez pas...»
La Présidente, François Durpaire

et Farid Boudjellal, éditions Les Arènes BD-Demopolis, 160 pages, 20 euros

Musique

Des artistes togolais nominés aux Kora

Plusieurs artistes togolais nominés aux Kora Les lauréats rattrapent entre 20 et 50.000 dollars Après une interruption de plusieurs années, les 'Kora Awards' sont de retour. Ils se dérouleront le

20 mars prochain à Windhoek en Namibie.

Plusieurs Togolais sont nominés parmi lesquels Eugène Ablodevi, Stanlux et le Groupe Toofan, chacun dans une catégorie.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression: Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiva TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Nouveau statut général de la fonction publique

L'impact financier lié à l'adoption du décret d'application

Late Pater

Ouf, presque trois ans après la promulgation de la loi n°2013-002 du 21 janvier 2013 portant statut général de la fonction publique, le premier décret d'application (de 172 articles) est pris le 9 décembre 2015. Il porte modalités communes d'application du statut général de la fonction publique et rend opérationnel le Conseil supérieur de la fonction publique. Selon le communiqué officiel, l'adoption de ce décret consacre l'instauration, dans les faits, d'une nouvelle grille indiciaire. L'Etat assure la conversion des allocations forfaitaires de 30.000 francs Cfa et 20.000 francs Cfa en points d'indice, soit 290 points

pour les catégories A et 195 points pour les autres catégories; la prise en compte des 30 points d'indice d'avancement accordés depuis le 1^{er} juillet 2015, conduisant ainsi au relèvement des anciens points d'indice d'avancement; l'instauration de la catégorie A grade 3 qui règle, de ce fait, les préoccupations liées au brevet de technicien supérieur (BTS), à la licence classique (BAC+3), au diplôme universitaire de technologie (DUT, BAC+2) et autres diplômes équivalents. Plus est, le décret prévoit le déplaçonnement (avec l'éclatement de la classe exceptionnelle en 5 échelons), qui offre la possibilité de faire 30 ans de service au lieu de 20 ans

actuellement, réglant ainsi le problème de la longue immobilité des fonctionnaires dans la classe exceptionnelle avec son effet de démotivation. «En adoptant ce décret, le gouvernement réaffirme sa volonté d'assurer de meilleures conditions de vie et d'épanouissement pour les agents de la fonction publique. Il scelle définitivement la volonté du gouvernement de promouvoir un climat d'apaisement social à travers un dialogue soutenu avec les organisations syndicales», réitère-t-on.

En réalité, les séances du 16 octobre et 3 décembre 2014 avaient débuté l'examen du décret; 126 articles étaient passés à la loupe. Mais il était

apparu que toutes les implications et effets financiers de son adoption (incidences budgétaires) n'avaient pas été bien identifiés et pris en compte. Aujourd'hui que c'est fait, et suivant les techniciens du ministère de la fonction publique et celui des finances, on peut aisément lire l'impact financier.

Les 30 points d'indice d'avancement donnent : catégorie A1 = 150 + 30 = 180 ; catégorie A2 = 100 + 30 = 130 ; catégorie B = 100 + 30 = 130 ; catégorie C = 50 + 30 = 80 ; catégorie D = 40 + 30 = 70. Le principe de base retenu dans la nouvelle catégorie A3 est fondé sur la différence de 100 points d'indice entre A2 et A3, soit l'indice de base de 1000

auquel sont ajoutés 290 points. Un rapprochement de la grille de 2016 (voir tableau de la proposition de grille salariale) avec l'ancienne permet de dégager les échelonnements suivants : catégorie A1, de 1590 à 4110 contre 1300 à 2800 ; catégorie A2, de 1390 à 3210 contre 1100 à 2100 ; catégorie A3, de 1290 à 3110 ; catégorie B, de 945 à 2765 contre 750 à 1750 ; catégorie C, de 745 à 1865 contre 550 à 1050 ; catégorie D, de 465 à 1445 contre 270 à 670. Et en termes de points, les gains et avantages indiquent 1310 points pour la catégorie A1 (de 2800 à 4110), 1110 points pour la catégorie A2 (de 2100 à 3210), 1015 points pour la catégorie B (de 1750 à 2765), 815 points pour

la catégorie C (de 1050 à 1865) et 775 points pour la catégorie D (de 670 à 1445). On parle d'environ 7 milliards de francs Cfa pour les allocations forfaitaires et plus de 15 milliards de francs Cfa pour la masse salariale.

Bon à savoir : le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passé de 38,9% en 2014 à 39,9% en 2015 pour une norme communautaire d'au plus 35% ; cette dégradation s'explique par la hausse plus importante de la masse salariale due aux revendications syndicales. Pour toute l'année 2016, les dépenses sont en augmentation de 5,73%, passant de 167,844 milliards à 177,460 milliards de francs Cfa.

Budget 2016 / Proposition de grille salariale (valeur indiciaire : 1101,87)

Classes	Echelon	Grade A1		Grade A2		Grade A3		Grade B		Grade C		Grade D	
		Indices	Salaire de base + sujétion	Indices	Salaire de base + sujétion	Indices	Salaire de base + sujétion	Indices	Salaire de base + sujétion	Indices	Salaire de base + sujétion	Indices	Salaire de base + sujétion
Classe initiale	1	1 590	175 197	1 390	153 160	1 290	142 141	945	104 127	745	82 089	465	51 237
	2	1 770	195 031	1 520	167 484	1 420	156 466	1 075	118 451	825	90 904	535	58 950
	3	1 950	214 865	1 650	181 809	1 550	170 790	1 205	132 775	905	99 719	605	66 663
	4	2 130	234 698	1 780	196 133	1 680	185 114	1 335	147 100	985	108 534	675	74 376
Classe moyenne	1	2 310	254 532	1 910	210 457	1 810	199 438	1 465	161 424	1 065	117 349	745	82 089
	2	2 490	274 366	2 040	224 781	1 940	213 763	1 595	175 748	1 145	126 164	815	89 802
	3	2 670	294 199	2 170	239 106	2 070	228 087	1 725	190 073	1 225	134 979	885	97 515
Classe terminale	1	2 850	314 033	2 300	253 430	2 200	242 411	1 855	204 397	1 305	143 794	955	105 229
	2	3 030	333 867	2 430	267 754	2 330	256 736	1 985	218 721	1 385	152 609	1 025	112 942
	3	3 210	353 700	2 560	282 079	2 460	271 060	2 115	233 046	1 465	161 424	1 095	120 655
Classe except.	1	3 390	373 534	2 690	296 403	2 590	285 384	2 245	247 370	1 545	170 239	1 165	128 368
	2	3 570	393 368	2 820	310 727	2 720	299 709	2 375	261 694	1 625	179 054	1 235	136 081
	3	3 750	413 201	2 950	325 052	2 850	314 033	2 505	276 018	1 705	187 869	1 305	143 794
	4	3 930	433 035	3 080	339 376	2 980	328 357	2 635	290 343	1 785	196 684	1 375	151 507
	5	4 110	452 869	3 210	353 700	3 110	342 682	2 765	304 667	1 865	205 499	1 445	159 220

Encore une vingtaine de textes d'application à élaborer

Selon une liste établie par les services du cabinet de Gilbert Bawara, ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative, il reste encore 22 textes à élaborer pour une application pleine et entière du nouveau statut général de la fonction publique, en dehors du récent décret portant modalités communes d'application. Il s'agit de la loi fixant les règles de conduite en matière d'éthique et de déontologie ainsi que les obligations de l'administration et des services publics ; le décret fixant modalités de nomination des membres du Conseil supérieur de la fonction publique ; le décret portant nomination du président du Conseil supérieur de la fonction publique ; le décret portant nomination des membres du Conseil supérieur de la fonction publique ; le décret portant organisation, attributions et fonctionnement des commissions administratives paritaires déconcentrées ; le décret fixant les conditions de travail des fonctionnaires mutés ou en service au Togo en dehors de la ville de Lomé ; le décret fixant les



Gilbert BAWARA, Ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative

conditions d'autorisation pour un fonctionnaire d'effectuer des expertises, consultations et autres activités définies par l'article 154 du statut général ; le décret portant organisation, attributions et fonctionnement des structures de médiation sociale ; le décret relatif au règlement contentieux des conflits individuels dans la fonction

publique (articles 164 et 165 du statut général) ; le décret fixant les conditions de régularisation de la situation administrative des agents ayant bénéficié des mesures d'amnistie ou de grâce, ou ayant été condamnés avec sursis ou pour homicide involontaire ; le décret portant règlement d'attribution de récompenses et

autres avantages aux fonctionnaires ; le décret fixant le taux de l'indemnité de sujétion aux fonctionnaires ; le décret fixant les prestations à caractère familial ou social à allouer aux fonctionnaires ; le décret portant règlement général des primes et indemnités des fonctionnaires ; le décret portant composition,

attributions et fonctionnement du conseil de santé et des comités médicaux ; le décret portant gestion des dossiers administratifs individuels des fonctionnaires ; le décret portant modalités d'application de la loi sur la réquisition civile ; l'arrêté portant critères et modalités d'évaluation des agents publics ; l'arrêté du Premier ministre portant règlement général des concours de recrutement dans la fonction publique ; l'arrêté portant création de représentations régionales et préfectorales des commissions administratives paritaires ; l'arrêté portant nomination des membres du conseil de discipline ; et l'arrêté portant organisation, attributions et fonctionnement des conseils de discipline.

Outre les incidences financières, le décret du 9 décembre 2015 détaille les nouvelles modalités de recrutement, d'évaluation, de mobilité, de détachement, de disponibilité, de congé administratif, de congé maladie, de congé formation, de

valorisation des diplômes et titres, de récompenses et de gestion des fonctionnaires et contractuels de la fonction publique. Ces derniers constituent un personnel spécifique doté d'un régime juridique dérogatoire du droit commun. Il distingue les contractuels permanents, recrutés sur des contrats à durée indéterminée, et les contractuels non permanents, recrutés sur des contrats de 2 ans, renouvelable par reconduction expresse, sans toutefois excéder 4 ans de façon successive. Par souci de maîtrise de la masse salariale et de rationalisation du recours aux contractuels, seul le ministre chargé de la fonction publique est compétent pour recruter le personnel contractuel de la fonction publique. L'Etat continue de disposer de la possibilité de recourir au contrat de droit privé, régi par le code du travail, dans des cas spécifiques prévus par des textes ou dans des cas de recours aux expatriés ou non nationaux en vue de pourvoir à certains emplois publics bien précis.

Panier de la ménagère à Lomé

Tomates rondes et Oignon frais rond dopent les prix en novembre

Jean Afolabi

En novembre 2015, le niveau général des prix à la consommation a enregistré une hausse de 0,5% après une régression observée en septembre et octobre 2015. Cette hausse, d'après l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), est due essentiellement à celle des prix des produits de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+1,5%) et dans une moindre mesure à celle des prix des produits des fonctions de consommation «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,9%), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+0,1%) et «Biens et services divers» (+0,2%). Par ailleurs, les fonctions de consommation «Transports» et «Tabac et stupéfiants» ont connu une baisse, respectivement de 0,1% et 0,3%.

La hausse observée au niveau de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est imputable à celle des prix des postes tels que : «Légumes frais en fruits ou racine» (+33,7%), «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (+1,4%), «Tubercules et plantain» (+3,5%), «Œufs» (+13,9%), «Légumes frais en feuilles» (+6,3%), «Volaille» (+3,4%), «Agrume» (+9,6%), «Autres matières grasses» (+10,4%), «Charcuterie et conserves, autres viandes et préparations à base de viande» (+4,3%) et «Pâtisseries, gâteaux, biscuits, viennoiseries» (+2,8%).

Parallèlement, les postes «Céréales non transformées» (-2,7%), «Autres fruits frais» (-15,4%), «Huiles» (-1,8%), «Boissons non alcoolisées artisanales» (-11,7%), «Autres produits à base de tubercules et de plantain» (-2,4%), «Farines, semoules et gruau» (-3,6%) et «Légumes secs et oléagineux» (-1,2%) et «Bœuf» (-0,9%) ont connu une baisse.

Concernant la fonction de consommation «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer», c'est le poste «Articles de ménage non durables» (+1,6%) qui a influencé sa hausse. En ce qui concerne les fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» et «Biens et services divers» leur hausse est déterminée respectivement par les postes «Combustibles solides et autres» (+1,2%) et «Appareils et articles pour soins corporels» (+2,6%).

Parmi les produits qui ont enregistré une hausse, l'institut de la Statistique cite : «Tomates rondes



(Pomme) (+62,1%), «Oignon frais rond» (+99,5%), «Akpala (Chinchard) fumé» (+5,1%), «Arachide décortiquée crue» (+31,4%), «Igname» (+4,8%), «Œuf frais de poule de race» (+12,7%), «Gboman» (+14,1%), «Balai traditionnel à tige» (+36,1%), «Oranges locales» (+14,6%), «Chinchard frais (Akpala moumou)» (+2,5%), «Salade verte locale (Laitue)» (+21,1%), «Charbon de bois» (+1,2%), «Poulet congelé importé» (+4,2%), «Œuf frais de poule traditionnel» (+30,8%), «Noix de palme (Décou)» (+14,4%), «Doèvi (Anchois) fumé» (+1,3%), «Poisson salé fermenté (Lanhoinhoin)» (+4,6%), «Piment rouge frais» (+1,9%), «Ailes de poulet congelé» (+5,1%), «Cure dents» (+6,2%), «Akpan» (+20,6%), «Carottes» (+13,3%), «Poste téléphonique mobile bas de gamme» (+2,4%), «Riz local longs grains vendu au petit bol» (+5,2%), «Viande de bœuf grillée (Tchitchinga)» (+20,9%), «Balais à brindilles de palmier» (+10,0%), «Herbe Zangara pour paludisme» (+2,8%), «Botokoin» (+9,2%), «Betterave» (+12,6%), «Coq vivant local» (+3,4%), «Manioc râpé (Agbélima)» (+2,2%), «Adémè» (0,9%), «Pain artisanal salé» (+2,5%), «Concombre» (+7,4%), «Ananas frais» (+2,5%), «Œuf cuit de poule de race» (+4,2%), «Serpillière» (+4,9%), «Tripes et abats de bœuf» (+4,9%), «Kéké» (+4,6%), «Beignet du haricot (Gawou)» (+6,1%), «Poulet local vivant» (+1,9%) et «Choux vert» (+12,3%).

Quant aux produits ayant enregistré une baisse, on peut citer : «Gombos frais» (-24,0%), «Maïs séché en grains crus vendu au grand bol» (-3,5%), «Riz importé longs grains vendu au petit bol» (-3,0%), «Haricots blancs secs» (-9,1%), «Huile de palme traditionnelle (Zomi)» (-5,8%), «Bananes douces» (-11,3%), «Saloumon fumé» (-4,0%), «Manvi (Hareng) fumé» (-7,2%), «Jus de bissape» (-23,6%), «Riz importé brisé vendu au petit bol» (-1,2%), «Maïs en pâte (Mawoè)» (-9,1%), «Cossette de manioc» (-7,6%), «Essence super de rue» (-2,9%), «Crabes frais (aglinvi moumou)» (-5,7%), «Pain

en baguette» (-3,3%), «Farine de manioc (Gari)» (-3,9%), «Sardinelles fumées (Adiadoè)» (-1,0%), «Haricots rouges secs» (-4,0%), «Pomme fruit» (-9,6%), «Ablo» (-9,5%), «Viande de bœuf sans os au kg» (-1,5%), «Mangue greffée» (-20,2%), «Sucre raffiné en poudre» (-2,5%), «Viande de bœuf avec os au kg» (-0,8%), «Aubergine locale» (-5,6%), «Carpe frite à l'huile rouge» (-5,3%) et «Essence mélange de rue» (-2,7%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une hausse de 0,1% contre une baisse de 0,1% le mois précédent. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice "hors énergie, hors produits frais") a connu une hausse de 0,1% contre une baisse de 0,1% le mois précédent. Le niveau des prix des produits frais a enregistré une hausse de 2,2%. Celui des produits énergétiques s'est stabilisé.

Au regard de la provenance, les prix des produits locaux ont augmenté de 0,8%. En revanche, ceux des produits importés ont subi une régression de 0,2%. Du point de vue de la classification sectorielle, les prix des produits des secteurs primaire et secondaire ont augmenté respectivement de 3,2% et 0,2%. Pour ce qui est de la durabilité, on note une hausse des prix de 0,8% des produits non durables et de 0,3% des produits semi durables.

Le niveau des prix du mois de novembre 2015, comparé à celui du mois de août 2015 (évolution trimestrielle) a connu une baisse de 0,8% sous l'influence de la baisse des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-3,0%) et dans une moindre mesure à celle des fonctions de consommation «Santé» (-1,5%), «Transport» (-0,1%) et «Biens et services divers» (-0,1%). On note par contre une hausse des prix des fonctions de consommation «Restaurants et Hôtels» (+0,3%), «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,8%) et «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+0,2%).

S'agissant des nomenclatures suivant les secteurs de production,

cette variation trimestrielle est particulièrement tirée par la baisse des prix des produits des secteurs primaire (-2,9%) et secondaire (-0,7%). Suivant la durabilité, cette baisse est surtout portée par les produits non durables (-1,4%). Concernant la provenance, la régression de l'indice est surtout marquée par celle des prix des produits locaux (-1,2%).

Par rapport à novembre 2014 (glissement annuel), le niveau général des prix a connu une progression sensible (+2,5%) due surtout à la hausse des prix des produits de la fonction «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+9,1%). L'effet conjugué de la hausse des prix des produits des fonctions de consommation «Restaurants et Hôtels» (+1,0%), «Articles d'habillement et chaussures» (+1,3%), «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+1,8%), «Biens et services divers» (+0,9%) et «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+0,4%) a aussi contribué à la progression de l'indice. Par contre, les prix des produits des fonctions de consommation «Transports» et «Santé» ont chuté respectivement de 2,9% et 0,6%. En ce qui concerne les nomenclatures secondaires, les prix des produits frais ont connu une flambée (+12,3%) et ceux des produits de l'énergie ont baissé de 3,7%. Au regard de la provenance, ce niveau s'explique par la hausse des prix des produits locaux (+3,9%).

Par contre, les prix des produits importés ont connu une baisse de 0,3%. Quant à la durabilité, les prix des produits non durables et semi durables ont enregistré respectivement une hausse de 4,1% et 1,7%. Pour ce qui est des secteurs de production, la hausse du niveau général dépend essentiellement de l'évolution très remarquable des prix des produits du secteur primaire (+18,8%).

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, s'est établi à 1,8% contre 1,6% en octobre et en septembre 2015. En août 2015, ce taux était de 0,6% dans la zone UEMOA contre 0,4% en juillet 2015.

Valorisation des boues de vidanges à Sokodé Le projet passe à l'étape de commande de camions

Le gouvernement togolais a reçu de la Facilité africaine de l'eau (FAE) et de Plan international Canada un don en vue de financement du projet «Des Toilettes pour Tous à Sokodé par la valorisation des boues de vidange et le microcrédit» TTS. Une partie des sommes accordées au titre de ce don étant prévue pour effectuer des paiements, Plan international Togo – en qualité de maître d'ouvrage délégué – invite par un appel d'offres les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres pour la fourniture d'un camion de vidange neuf pour la collecte et le transport des boues de vidange. Les offres sont attendues le 11 février 2016 au plus tard à Plan international Togo, au 175, Avenue Kondona, Tokion-Forever à Lomé.

Le 29 mai 2013, en marge de ses assemblées annuelles à Marrakech, au Maroc, la Banque africaine de développement (Bad) signait avec le gouvernement togolais un protocole de don d'un montant de 1,185 d'euros, environ 776,175 millions de francs Cfa. Le montant était destiné à promouvoir l'assainissement urbain à Sokodé par la construction d'un millier de toilettes familiales, au centre du Togo, et permettre aux populations de cette localité de bénéficier des toilettes par la valorisation des boues de vidange et le microcrédit. Il s'agira, pour le gouvernement togolais de prendre en compte tous les maillons de la chaîne de boues de vidange, de renforcer la capacité de quelques micro-entreprises communautaires et de financer l'accès des ménages à des installations sanitaires. Le projet consiste également à faciliter l'accès aux services de collecte,

transport et traitement des boues. Son financement permettra de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire par la mise à disposition de fertilisants provenant de la valorisation des boues, avait-on estimé.

A l'engin de collecte mécanique doivent s'ajouter un engin de collecte manuelle, un véhicule 4x4 Pickup. Les équipements de bureau et les fournitures et consommables de bureau seront acquis par consultation de fournisseurs. En début d'année, le groupement suisse ECOPSIS-HYDROBAT s'est vu attribuer une mission de maîtrise d'œuvre pour les études d'amélioration de l'accès des ménages aux toilettes privées (familiales), la collecte, le transport, le traitement et la réutilisation des boues de vidange dans la ville de Sokodé. Le contrat lui a été attribué en novembre 2014, pour une durée de 25 mois, pour un montant proposé de 121,8 millions de francs Cfa. Sa sélection est fondée sur la qualité et le coût, indique-t-on à la Banque africaine de développement (Bad). Le groupement suisse était en compétition avec cinq autres postulants, notamment Ede-BIAGU du Sénégal (134,425 millions de francs) et le groupement SOTED Afrique du Togo (150,240 millions).

En rappel, pour la réalisation de ce projet, l'ONG Plan y a contribué à hauteur de 210 000 euros (137,550 millions de francs), la Mairie de Sokodé à hauteur de 56 200 euros (36,811 millions de francs) et les populations des quartiers ciblés à hauteur de 128 500 euros (84,167 millions de francs).

Sur la période 2016-2018

La BAD va décaisser des prêts d'un montant global de 33,55 milliards dollars

Le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a annoncé, dans un communiqué publié le 10 décembre, qu'il envisage de débloquer des prêts d'un montant global de 33,55 milliards de dollars, environ 16 775 milliards de francs Cfa entre 2016 et 2018. Ce montant, prévu pour le programme de travail 2016-2018 adopté par le conseil d'administration de la banque, sera réparti sur 620 projets, a-t-on ajouté de même source.

Le programme de travail adopté prévoit aussi la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'affaires de la banque, qui prévoit un renforcement des ressources et des capacités humaines des départements chargés des

opérations, ainsi que des services d'appui jouant un rôle essentiel dans l'élaboration de projets et de programmes de qualité.

Le conseil d'administration de la BAD a également approuvé un budget administratif de 492 millions de dollars pour l'exercice 2016. « Cette dotation permettra d'étendre et d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie décennale de l'institution, qui privilégie les cinq grandes priorités retenues par la BAD: Éclairer l'Afrique et lui donner de l'énergie, Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des Africains », a souligné l'institution panafricaine présidée par le Nigérian Akinwumi Adesina.

BOXE/CHAMPIONNAT DU MONDE/ SUPER-LEGERS-GBC

Le Togolais Folly Kuegah Kouami, nouveau champion du monde

Folly Kuegah Kouami alias Prinz Lorenzo, le jeune boxeur togolais a décroché, samedi en Cologne en Allemagne, une nouvelle ceinture mondiale, devenant ainsi le champion du monde des super-légers dans la catégorie GBC (Global Boxing Council) après avoir battu par K.O. son adversaire azerbaïdjanais Bakhtiyar Isgandarzada à la 4ème reprise.

La victoire du Togolais a été célébrée en Allemagne (son pays de résidence et lieu du combat). Et pourtant, Prinz Lorenzo avait dû faire face à un adversaire qui a vite tablé sur sa puissance pour l'emporter. Mais une blessure à la main va finalement anéantir ses chances, offrant au Togolais un point faible sur lequel il s'est concentré. «*Mon adversaire a beaucoup misé sur la puissance de ses coups pour gagner. Mais l'ayant blessé à la main, je savais qu'il ne pourra pas tenir pendant les 12 rounds. Et j'ai tout simplement profité de cette blessure à la main pour lui porter des coups décisifs*», a-t-il confié après sa victoire au journaliste Noël Tadegnon.

Très peu connu dans son pays d'origine, le jeune Prinz fait pourtant l'honneur du Togo à l'international. Déjà en 2010, Prinz Lorenzo était champion WCO (Intercontinental



World Combat Organisation) dans la catégorie poids moyen en battant son adversaire allemand Joël Gomez au premier round.

En 2013 Folly Kuegah avait remporté le champion du monde des 69Kg version World Boxing Union (WBU), l'un des plus

prestigieux titres de la boxe mondiale. Lorenzo qui a débuté la boxe en 2008 compte 13 combats, 3 défaites et 9 victoires par K.O.

12 pays sur 16 déjà qualifiés pour Rio

Douze pays dont l'Algérie ont déjà validé leur billet pour le tournoi de football messieurs des Jeux Olympiques JO-2016 de Rio de Janeiro, prévu du 3 au 20 août prochain au Brésil. Le dernier qualifié en date n'est autre que l'Afrique du Sud, vainqueur du Sénégal samedi (0-0, 3-1 aux tirs au but) en match de classement de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2015 des moins de 23 ans (U-23), clôturée plus tard dans la soirée à Dakar avec la consécration du Nigeria face à l'Algérie (2-1).

La sélection algérienne a décroché son billet grâce à sa victoire contre l'Afrique du Sud (2-0) mercredi soir en demi-finale de la CAN-2015, après une absence de 36 ans. Le Nigeria est l'autre représentant africain qui a obtenu son sésame après sa victoire contre le Sénégal (1-0) dans l'autre dernier carré de cette compétition.

Outre les trois représentants africains, désormais connus, neuf autres pays ont leur billet en poche pour Rio-2016. L'Europe aura quatre représentants : la Suède (championne d'Europe), le Danemark, l'Allemagne et le Portugal. Les cinq autres pays qualifiés sont : Brésil (pays hôte), Mexique (Concacaf), Honduras (Concacaf), Argentine (Amérique du Sud) et Fidji (Océanie).

Quatre dernières nations sont encore à désigner : la Colombie, deuxième du championnat d'Amérique du Sud disputera un match barrage contre les Etats-Unis, troisième des qualifications (Concacaf), alors que les trois équipes asiatiques seront connues à l'issue du championnat de l'AFC qui se déroulera en janvier 2016.

Real Madrid : Toni Kroos nouvelle victime de Rafael Benitez ?

Pièce maîtresse du Real Madrid de Carlo Ancelotti il y a un an, Toni Kroos vient d'enchaîner deux matches sur le banc de touche. L'Allemand, moins en vue, souffre depuis l'arrivée de Rafael Benitez. Alors que le Real Madrid sombrait à Villareal (1-0, 15e journée de Liga), Toni Kroos (25 ans), censé être l'un des cadres merengues, restait là, impuissant, sur le banc de touche. Remplaçant au coup d'envoi, Casemiro démarrant la rencontre, l'Allemand n'a même pas été appelé à entrer en jeu par Rafael Benitez, ce dernier lui préférant notamment le Croate Mateo Kovacic à l'heure de procéder à des remplacements... C'est la deuxième fois en trois jours, après Malmö (8-0, 6e journée de Ligue des Champions), que le champion du monde 2014 subit le même sort...

Pire, sur les cinq derniers matches du Real, il a été remplaçant à trois reprises... «*Benitez a pris Kroos en grippe*», a assuré Bernd Schuster, au micro de la radio espagnole Onda Cero. Et pourtant, l'ancien pensionnaire du Bayern Munich peut être un atout pour le jeu merengue. La précision de ses passes, courtes et longues, et la qualité de ses coups de pied arrêtés avaient notamment fait de lui l'un des leaders techniques de la formation madrilène la saison passée sous les ordres de Carlo Ancelotti. «*Ancelotti, lui, savait placer ses joueurs*», tacle Schuster. L'Italien manque terriblement au n° 8 du Real, comme il l'a confié à la publication allemande Die Zeit.

«*Quand Ancelotti est parti, tout le monde était triste, même ceux qui ne jouaient pas. Je n'ai pas un mot négatif à dire sur lui*», a-t-il expliqué. Sans le Transalpin, le natif de Greifswald, sous contrat jusqu'en juin 2020, marque un peu le pas. Depuis le début de la saison, il peine à peser sur le jeu. Si ses statistiques sont toujours aussi bonnes (93% de passes réussies notamment), sa position légèrement plus haute sur le pré depuis l'arrivée de Benitez semble ne pas complètement lui convenir. Physiquement, il semble également manquer de jus.

OM : Labrune donne des indices sur l'avenir de Batshuayi et Diarra

Dans les colonnes de Libération, le président de l'Olympique de Marseille Vincent Labrune a évoqué les futurs mercatos et notamment les dossiers Michy Batshuayi et Lassana Diarra. Neuvième de Ligue 1 après une nouvelle contreperformance au Vélodrome contre le Gazélec Ajaccio (1-1, 18e journée), l'Olympique de Marseille redresse doucement mais sûrement la barre après un démarrage très compliqué. Les Phocéens, également qualifiés pour les 16es de finale de l'Europa League face à l'Athletic Bilbao, respirent donc un peu mieux, le président Vincent Labrune en tête.

«*Notre place est dans le haut du tableau, et nous revenons d'un début de saison catastrophique. Notre chance, c'est que la L1 soit ultra-serrée. Nous sommes en quête d'identité, et c'est normal, le coach n'a pas choisi totalement l'effectif, ça met du temps à se mettre en place. Collectivement, c'est vrai, ce n'est pas le Barça. Mais individuellement, on a du potentiel, vous connaissez beaucoup d'équipes qui trustent le trophée UNFP de joueur du mois avec des hommes différents ?*», a-t-il expliqué à Libération.

L'homme fort de l'écurie olympienne, rassuré, assume la stratégie décidée à l'intersaison. «*Oui, cette saison, et en attendant des recettes en hausse à partir de 2016 grâce aux droits télé, l'économique prime sur le sportif. Nous avons vécu un coup d'arrêt terrible en ne nous qualifiant pas pour la Ligue des champions la saison dernière. Avec une qualification, nous aurions conservé beaucoup de cadres. Et avec la maturation du groupe, on se serait baladés cette saison en L1*», a-t-il exposé. Ce nouveau virage obligera peut-être les Ciel-et-Blanc à encore se séparer d'un ou deux joueurs majeurs dans les prochaines semaines. Le patron marseillais a évoqué sans détour la question de l'avenir de ses deux valeurs marchandes les plus importantes : Michy Batshuayi (22 ans), auteur de 11 buts en 18 matches de L1 cette saison, et Lassana Diarra (30 ans), de retour en équipe de France après plus d'un an d'inactivité.

FOOTBALL/ NORMAISATION

La FTF en Congrès extraordinaire le 20 janvier 2016

Attendu depuis leur nomination le 4 décembre dernier, le Nouveau Comité de Normalisation de la Fédération Togolaise de Football a publié lundi les détails de son chronogramme.

Très collé à la feuille de route que lui a fixée la FIFA, le Comité entend organiser le Congrès

extraordinaire de la Fédération Togolaise de Football pour l'adoption des textes le 20 janvier 2016 conformément à l'article 29 des Statuts de la FTF. Entre temps, les acteurs pourront déposer leur candidature pour les élections résidentielles fixées au 13 février 2015. " *Le nouveau Comité de*

normalisation, a procédé à une nouvelle relecture des Statuts de la Fédération Togolaise de Football élaborés par l'ancien Comité de normalisation, en y intégrant la majorité des amendements proposés par les acteurs pour une meilleure gouvernance du football togolais ", a écrit Yves Bété, le secrétaire

Général dans la lettre de convocation envoyée aux clubs et aux ligues.

Les textes qui seront adoptés sont les suivants : le Règlement du Congrès, les Statuts révisés de la FTF, le règlement financier, le Code d'Ethique de la FTF, le Code électoral et Convention Etat/FTF.

LIGUE DES CHAMPIONS

Le PSG défiera Chelsea, chocs Arsenal-Barça et Juve-Bayern !

Le Paris SG sera opposé à Chelsea en huitièmes de finale de Ligue des Champions. Un tirage abordable au regard d'autres chocs tels que Juventus-Bayern Munich et Arsenal-Barcelone.

Laurent Blanc souhaitait éviter le FC Barcelone et le Bayern Munich. Il a été exaucé par Javier Zanetti, ambassadeur de la finale de Ligue des Champions 2016 qui aura lieu à Milan, et Giorgio Marchetti, dirigeant de l'UEFA en charge des compétitions, qui ont effectué le tirage au sort, au siège de l'UEFA, à Nyon, en Suisse. Son Paris SG sera en effet opposé à Chelsea en huitièmes de finale de Ligue des Champions. Un remake de la saison passée. Un tirage plutôt abordable pour les Parisiens au vu de la forme du moment des deux équipes, même s'il convient de rester prudent car le panorama pourrait changer d'ici février 2016.

Les Rouge-et-Bleu évitent donc le Barça et le Bayern. Les Blaugranas et la MSN ont hérité d'Arsenal, leader de Premier League, tandis que les Bavarois de Pep Guardiola ont eux tiré la Juventus Turin, finaliste malheureux la saison dernière. Le Real Madrid, autre favori de la compétition, sera pour sa part opposé à l'AS Roma de Rudi Garcia. Le voisin, l'Atlético, affrontera lui le PSV Eindhoven. Manchester City est pour sa part épargné, puisque les Citizens défieront le Dynamo Kiev.

Peut-être un signe pour Sergio Agüero et ses partenaires, qui attendent depuis un long moment de réaliser un long parcours en C1.

Les autres affiches restent moins clinquantes mais vaudront tout de même le détour avec notamment La Gantoise, petit poucet tombeur de l'Olympique Lyonnais en phase de poules, contre le VfL Wolfsburg. Benfica et le Zenit Saint-Petersbourg se disputeront la dernière place en quarts de finale. Un match forcément spécial pour Ezequiel Garay, défenseur du Zenit ayant évolué plusieurs saisons au SLB. Ça promet !

Le tableau des 8es de finale

(aller les 16/17 et 23/24 février, retour les 8/9 et 15/16 mars 2016) :

La Gantoise (BEL) - VfL Wolfsburg (ALL)
AS Roma (ITA) - Real Madrid (ESP)
Paris SG (FRA) - Chelsea (ANG)
Arsenal (ANG) - FC Barcelone (ESP)
Juventus (ITA) - Bayern Munich (ALL)
PSV Eindhoven (P-B) - Atlético Madrid (ESP)
Benfica (POR) - Zenit (RUS)
Dynamo Kiev (UKR) - Manchester City (ANG)

Les comptes nationaux définitifs de 2011 / Analyse de la demande

Constante progression notée dans le commerce extérieur

«Analyse de la demande», «analyse besoin/capacité de financement» et «revenu national brut» sont la dernière partie du document des comptes nationaux définitifs de 2011 rendus publics le 11 décembre 2015.

La consommation finale impulsée par la consommation finale publique. En 2011, la consommation finale en valeur s'élève à 1740,6 milliards de francs Cfa. À prix constants 2007, elle s'établit à 1534,2 milliards de francs Cfa en progression de 8,5% par rapport à 2010. La contribution de la consommation finale à la croissance du PIB est de 8,1 points de pourcentage en 2011. La croissance de la consommation finale s'explique par la progression de la consommation finale publique (308,7 milliards de francs Cfa en 2011) de 38,8% par rapport à 2010. Au niveau des ménages, la consommation finale s'établit à 1 198,4 milliards de francs Cfa.

Forte progression de la FBCF en machines et équipements et des travaux de construction. En 2011, la formation brute de capital fixe (FBCF) augmente de 41,2% en valeur par rapport à 2010. Les produits ayant fait l'objet d'un fort investissement sont les produits des autres activités industrielles constituées essentiellement de «machines, équipement et matériels divers» et les travaux de construction. Ces deux produits constituent 95,3% de la formation brute de capital fixe totale en valeur en 2011, avec respectivement 51,6% pour les machines et équipements et 43,6% pour les travaux de construction. Ces évolutions concordent avec les fortes importations de machines et équipements et l'accélération constatée dans la construction en général. En effet, les importations de machines et équipements s'élèvent de 139,4 milliards de francs Cfa en 2010 à 226,3 milliards de francs Cfa en 2011 en valeur. Dans le même temps, l'activité de construction accélère de 3,9% en valeur.

Progression du commerce extérieur. Les exportations et les importations sont en constante croissance. Ainsi, les exportations de biens et services se chiffrent en volume à 647,7 milliards de francs Cfa en 2011, en augmentation de 7,1% sur celles de 2010. En 2011, le poids des produits industriels dans les exportations totales est de 66,4% et les services représentent 26,3% et les produits agricoles 7,3%. Les importations aussi augmentent de 795,7 milliards de francs Cfa en 2010 à 1.000,0 milliards de francs Cfa en 2011, soit une croissance de 25,7% à prix constants 2007. Les importations de biens qui représentent 88,2% des importations totales perdent 1,9 point de pourcentage par rapport à 2010 au profit des importations de services en 2011. Cette évolution est due aux fortes importations de services de postes et de télécommunications (+186,6%), de produits

agroalimentaires (+26,5%) et des produits pétroliers (+14,2%).

Plus est, en 2011, les sociétés financières, les ménages et les institutions sans but lucratif aux services des ménages sont en capacité de financement, respectivement pour 40,6 milliards de francs Cfa, 33,8 milliards de francs Cfa et 1,7 milliards de francs Cfa. Ces fonds, d'un montant total de 76,1 milliards de francs Cfa, permettent de financer en partie directement ou indirectement les autres secteurs institutionnels en besoin de financement. Le besoin de financement des administrations publiques et des sociétés non financières réunies s'élève à 102,4 milliards de francs Cfa. Le besoin de financement des administrations publiques représente 62,2% du besoin total et s'élève à 63,7 milliards de francs Cfa. Ainsi, l'économie ressort avec un besoin de financement auprès du reste du monde de 26,2 milliards de francs Cfa.

Les sociétés financières, principale source de financement de l'économie. Après le repli de -5,9% en 2010, la valeur ajoutée des sociétés financières progresse fortement de 37,2% en 2011. Les unités de ce secteur institutionnel reçoivent 106,4 milliards de revenus de la propriété, soit 3,9% de plus que pour 2010. Elles dégagent une épargne brute qui se chiffre à 44,7 milliards de francs Cfa, trois fois de plus que celle de 2010. Cette épargne permet de financer leur formation brute de capital fixe de 15,7 milliards de francs Cfa qui est en progression de 68,1% par rapport à 2010. Ces investissements concernent essentiellement la construction de bâtiments qui a progressé de 50,6% par rapport à 2010. La capacité de financement des sociétés financières s'élève alors à 40,7 milliards de francs Cfa. Avec cette capacité de financement, le secteur des sociétés financières apparaît donc comme la principale source de financement de

l'économie togolaise.

L'inflation et la baisse des transferts des migrants détériorent le pouvoir d'achat des ménages. En 2011, bien que la production des ménages augmente de 4,6% en valeur, la valeur ajoutée est atone (+0,5%). Le revenu disponible brut diminue de 3,8% du fait de l'importante diminution des autres transferts courants reçus par les ménages (-10,4%). La dépense de consommation finale ayant augmenté de 4,7%, sous l'effet de l'inflation (+3,6%), l'épargne brute en prend un coup et chute de 67,8%. Les ménages et les entrepreneurs individuels dégagent, tout de même, une capacité de financement de 43,1 milliards de francs Cfa, mais de façon moindre qu'en 2010, soit une baisse de 58,8%.

Enfin, en 2011, le revenu national brut se chiffre à 1 727,7 milliards de francs Cfa. Il est, par rapport à 2010, en progression de 0,7% contre 7,5% précédemment. Le PIB est une mesure de l'activité productive (concept de valeur ajoutée) qui est privilégiée dans le suivi de la conjoncture économique. Mais il occulte la rémunération de capitaux étrangers par les unités résidentes d'une part, et d'autres ressources des unités résidentes provenant des revenus de placements à l'étranger d'autre part. Aussi lui est-il préféré le revenu national brut qui tient compte de toutes ces interactions dans la mesure des performances économiques d'un pays.

A noter que, sur le plan national, les activités économiques en 2011 se sont déroulées dans un environnement marqué entre autres par la mise en œuvre du programme économique et financier 2008-2011 appuyé par la Facilité élargie de crédit, le début d'exécution du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, la poursuite des travaux de réhabilitation et de construction des routes, et le taux d'inflation qui est passé de 1,4% en 2010 à 3,6% en 2011.

3^e édition de la Journée nationale de reconnaissance à Dieu

Le peuple de Dieu et le président Faure rendent grâce au créateur

L'évènement était de taille et d'importance pour les Togolais et leurs dirigeants, pas des moindres, le Président de la République, le Premier Ministre et des membres de son gouvernement, des députés et autres hautes autorités politiques, traditionnelles... Le stade de Kégué était plein ce dimanche 13

Gifty, Paul Nuziyovo, Marthe Audrey, King David Donso et Noellie pour une louange populaire.

La prédication du jour a été assurée par le pasteur Aboua de l'Eglise des Pentecôtes du Togo. Son message est tiré de Esaïe au chapitre 15, les versets 1 à 13. Où le peuple d'Israël a posé un

pendant douze mois (nous sommes en décembre).

Vous avez vu le stade était comble de ceux et celles-là qui ont voulu désormais rompre avec l'ingratitude. Ne pas dire merci à son bienfaiteur, c'est être ingrat. Vous avez du comprendre avec moi et saisir la portée de l'évènement, que le Togo rend



Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé et ses collaborateurs

décembre. L'évènement, la Journée nationale de reconnaissance à Dieu (JNRD), organisé par Salut et Joie, a drainé une grande foule, qui en communion avec les hommes de Dieu ont rendu grâce à Dieu par des chants et prières.

Les évènements ont tout de suite débuté avec l'arrivée du Premier ministre, M. Komi Sélom Klassou, par des prestations de différentes chorales.

Après l'arrivée du PR Faure, ont suivi la prière d'ouverture par le pasteur Zabré, le cantique «A Dieu soit la gloire» par le groupe Salut & Joie, puis le mot de bienvenue du Président du groupe M. Adédjé, lui-même introduit par le pasteur Djakouti Mitré. Pour M. Adédjé, les Togolais doivent rendre grâce à Dieu car «le Togo notre pays malgré les incertitudes dans le monde, est béni. Dieu a épargné le Togo de la peste, de l'épée...». Il n'a pas oublié de présenter ses excuses au nom du comité d'organisation pour «tous éventuels manquements».

Suivent après les prestations des artistes, le couple John et

acte de reconnaissance envers leur Dieu qui l'a délivré des mains de leurs ennemis. Il identifie le Togo à Israël d'antan. Un Togo délivré de tous les plans de l'adversité.

Il y eut après des offrandes et une séquence de prières d'actions de grâce pour le Togo et les autorités suivies d'une déclaration prophétique sur le Togo par le Docteur Didier Amehi. «Que 2016 soit une année de paix,

grâce à Dieu, et continuera à lui rendre grâce pour tous ses bienfaits avec lui... Je voudrais profiter de cette occasion pour vraiment rendre grâce à Dieu pour la vie de chacun, de tous ceux-là qui se sont impliqués d'une manière ou d'une autre pour la réussite de cet évènement, notamment les présidents d'associations chrétiennes... Dieu est fidèle, il



Ici la prestation d'une des chorales invitées à la célébration

de quiétude et

La cérémonie a pris fin avec «La marche Républicaine» et une prière de clôture et de bénédictions.

Le président de Salut et Joie, promoteur de l'évènement a exprimé ses sentiments de joie : «Il est tout à fait normal que l'on

veut que les hommes soient sauvés, vous avez pu constater que la participation a été au plus haut sommet de l'Etat, SEM le Président de la République est avec nous, il a célébré avec nous, M. le Premier Ministre également et tous ceux-là qui sont élevés en dignité dans ce pays et qui se



Kodjo Adédjé, Président de Salut et Joie

puisse, à un moment de la vie, s'arrêter et retourner vers l'auteur de la vie, qui est Dieu, l'auteur de la paix qui est Dieu, l'auteur de la joie qui est Dieu et c'est ce que nous venons de vivre ce après-midi au Stade de Kégué. Les enfants de Dieu, les grands comme les petits, toute la population s'est retrouvée ici pour dire un grand merci à Dieu pour sa clémence envers cette nation

joint au peuple pour dire merci. Et c'est cela un signe de gratitude à l'endroit de Dieu. Le Togo va donc paraître beaucoup plus brillant, je crois, je prophétise.»

Rappelons que le Chef de l'Etat avant son départ a fait un tour complet du stade pour saluer et remercier la foule de jeunes, vieillards, hommes et femmes venus de partout, même de l'intérieur pour rendre grâce au Dieu qui a béni le Togo.

JOURNÉES PORTES OUVERTES DE LA PRESSE

2^{ème} Edition

MEDIAS & DÉVELOPPEMENT DURABLE

16 AU 19 DÉCEMBRE 2015

À LA BLUEZONE DE CACAVELI

ORGANISÉES PAR

CONAPP
COMITÉ NATIONAL DES JOURNALISTES DE TOGO

- OTH
- URATEL
- UJIT
- SYNBIT
- AL OPEL
- AJST
- SYNLUCCO
- ATRT
- OPEL
- OTIFEM

Le secteur des débrouillards

Etonam Sossou

A la recherche un emploi, des milliers de togolais se lancent dans cette branche de l'économie pour avoir leur pain quotidien. Débloquer des téléphones venus de l'étranger, installer internet dans un Smartphone, télécharger les nouvelles applications pour tablettes, déverrouiller des téléphones, font partie de la liste des services que propose Jérémie, 26 ans. Placé à l'entrée de la boutique X-TIGI située à Dékon, il suit les passants en leur proposant des prestations. Sa mobilité et la discrétion dont il fait preuve sont un plus que l'« apacheur » offre à sa clientèle. Pour exercer ce qui est désormais son métier, le fils de Mama Elisabeth, vendeuse de légumes au marché d'Adawlato de Papa Gaston, ancien professeur de français, a bénéficié d'une formation accélérée qui aura duré 3 mois. Que vous ayez besoin d'un nouveau téléphone, de réparer un qui vous tient à cœur, ou d'une carte mémoire et autres accessoires dernier cri, il sait vers qui vous mener. Avec le temps, il s'est créé des relations qui lui permettent de gagner un peu d'argent ici et là, de sorte à ne jamais rentrer les poches vides une fois le soleil couché. Cela fait bientôt deux ans que Jérémie travaille à son propre compte. Fatigué de ne jamais recevoir de réponse aux demandes d'emploi qu'il a déposées dans multiples sociétés de la place. C'est encouragé par son grand-frère qui, lui, possède désormais une boutique d'accessoires au Grand marché qu'il entreprend de vivre de la technologie. « Dès le départ, mes parents m'ont demandé de repartir à l'école, au lieu de prendre des risques ici », raconte l'ancien



De jeunes débrouillards

étudiant de l'université de Lomé. Titulaire d'une License en droit privé des affaires, il passe les deux années qui suivent le couronnement de ses 3 années d'études supérieures à préparer des concours d'entrée à la fonction publique, à la police, l'école normale, etc... « L'essentiel, pour mes parents, était que j'obtienne une place à la fonction publique; d'après eux, cela m'aurait mis à l'abri de tout besoin », explique Jérémie. Qu'à cela ne tienne, las de chercher à avoir une place dans le public, le jeune homme s'en est fabriqué une dans l'informel.

Il ne paye aucun impôt, peut gager jusqu'à 30.000 Fcfa la semaine, rencontre des centaines de personnes chaque jour et est quasiment indépendant. « Je peux décider d'aller travailler deux fois par semaine, personne ne va me crier dessus, je suis mon propre chef et je dispose de mon temps comme bon me semble », se réjouit-il. Ces avantages n'entachent en rien la discipline que s'est imposée Jérémie : levé à 6h du matin, il arrive à son lieu de travail avant 8h, et n'en repart que lorsque les rues se vident. Il travaille tous les jours de la semaine, ne s'accordant du repos que les jours fériés et le dimanche dans l'après-midi. La rigueur dont il fait preuve lui permet depuis peu de payer un loyer

mensuellement, et de s'occuper de la jeune fille qui partage sa vie depuis ses années de lycée.

Une aubaine pour les illettrés

Mercredi après-midi au marché d'Adawlato, Mireille, coiffeuse ambulante, est armée d'un tabouret, un miroir de poche et un sac qu'elle porte en bandoulière. A l'approche d'une femme, elle crie à tue-tête : « ma chérie, viens te coiffer, tu veux quoi ? Les rastas, les passes-mèches, la greffe ? » Soit elle s'assoit, soit elle disparaît au loin, laissant la jeune femme triste. Issue d'une famille pauvre, Mireille, 31 ans, a arrêté ses études en CE1. Un épisode de sa vie qui continue de la complexer face aux autres. Le français qu'elle parle, elle l'a appris au contact des gens, et non à l'école comme tous les autres. Elle se retrouve au marché après avoir été expulsée d'un salon de coiffure, où elle a reçu sa formation. « La coiffure pour moi c'est un don de Dieu, et, je n'ai pas eu besoin de lire des gros livres pour apprendre. Ma patronne de l'époque en était jalouse et elle m'a chassée », se rappelle Mireille. Après cette mésaventure, rester à la maison à ne rien faire n'était pas une option. Alors elle a recherché les instituts de beauté haut de gamme, et les salons de coiffure de sous-quartier pour nourrir sa fille et son fils de 2 et

1 an. Elle finit par s'installer au marché en 2014, sous la protection de sa sœur qui y a déjà son siège. « Tout est pris dans le marché, et à l'extérieur la concurrence est rude. Des fois, je bagarre pour épiler les sourcils d'une femme et avoir 100 Fcfa », se désole Mireille. Ce qui ne rend pas la chose facile pour sa famille et elle. Les courses avec les agents de l'EPAM et la cruauté

de ses collègues dans le marché font qu'elle pense des fois à s'installer à Danyi, son village natal. Là-bas, elle vivrait des champs de légumes que sa grand-mère a laissés.

L'utilisation des moyens formels est peu utilisée par les chômeurs lorsqu'ils recherchent leur premier emploi. Les jeunes diplômés n'ayant aucun parrain ou soutien ne se prennent d'ailleurs plus à se rêver

avocats, instituteurs, médecins, etc... Cependant, les chômeurs les plus instruits connaissent relativement bien les structures de promotion de l'emploi, mais pensent qu'elles ne peuvent répondre à leurs besoins. Les canaux informels sont moins utilisés par les personnes de formation qualifiante.

Pour inciter ses agents à un rendement efficient

Le ministère des Affaires Etrangères cultive son excellence par un prix

Initiée et soutenue par plusieurs institutions sous la tutelle du ministère des affaires étrangères et de la coopération et de l'intégration africaine, la deuxième édition du Prix de l'Excellence vient de se dérouler ce vendredi 11 décembre 2015 à l'Hôtel dudit ministère. Il s'agit pour le patron du ministère des affaires étrangères, M. Robert Dussey de récompenser les collaborateurs qui se sont particulièrement distingués durant toute l'année 2015. Il a déclaré que "Ces récompenses s'inscrivent dans une dynamique de politique étrangère innovante, tournée vers le développement économique avec des exigences de résultats".

Pour cette édition, quatre (04) catégories de prix constituées chacune de plusieurs lots, ont été attribuées à quatre (04) lauréats.

Les critères d'appréciation du jury sont l'excellence, l'engagement, la volonté, le résultat et les initiatives.



Photo de famille du ministre avec les lauréats

Ainsi pour le Prix de l'excellence du ministre, le lauréat fut M. Tchalaré Abdel-Kader Yasmin (1 moto, 1 ordinateur, 1 enveloppe, 1 mission à New-York, 1 billet d'avion Lomé-Paris et 1 billet d'avion); pour le Prix du Personnel, le lauréat est M. Paguilou Kizibodou (1 moto, 1 ordinateur et 1 enveloppe); pour le Prix du meilleur coach, le lauréat est M. Toba Sébabbé (1 moto, 1 ordinateur et 1 enveloppe); et enfin

pour le Prix de la meilleure secrétaire, la lauréate est Mme Déku Akofa Akuvi (1 moto, 1 ordinateur et 1 enveloppe).

Rappelons que le jury est majoritairement constitué du personnel dudit ministère et que la cérémonie s'est en présence des ambassadeurs de l'Union Européenne, de Chine, d'Allemagne, d'Egypte, du Gabon et du ministre auprès du Premier Ministre, Elliot Ohin.

Promotion des droits de l'Homme au Togo

Les meilleurs acteurs seront honorés le 18 décembre

Les organisations de la société civile continuent de mobiliser les moyens en faveur des droits de l'homme au Togo. C'est ainsi que le Collectif des Associations contre l'Impunité au Togo (CACIT) a lancé le 10 décembre 2015 à Lomé la première édition de la « Nuit des droits de l'Homme ». Organisations de défense des droits de l'homme,

La Nuit des droits de l'Homme vise non seulement à encourager les structures dont les activités ont un impact positif sur la situation des droits de l'Homme au Togo, mais aussi, il sert de vitrine pour assurer une plus grande visibilité de leurs activités menées au Togo », a précisé le Président du CACIT, Spero Mawulé.

de ses acteurs, de célébrer enfin l'engagement d'hommes et de femmes de tous âges, qui par leur actions connues ou inconnues, menées à Lomé, dans les autres villes ou dans les hameaux les plus reculés du Togo », a expliqué la Représentante Résidente du PNUD, Khadiata Lo Ndiaye

Pour cette première édition, au total neuf (09) catégories d'acteurs ont été identifiées à savoir: droit à la vie, droit à la santé, droit à l'alimentation, droit à un environnement sain, droit à une justice équitable, droit des enfants, droit de la femme, droit des détenus, média engagé dans la promotion des droits de l'homme (radio, télé).

Dans chaque catégorie, 3 acteurs seront nominés dont un sera primé lors de la cérémonie de récompense au cours de laquelle les lauréats recevront à titre honorifique, des trophées.

Pour postuler il suffit d'envoyer un mail de manifestation d'intérêt à l'adresse mail suivante : nuidh@gmail.com

Pour le PNUD, cet événement est une grande opportunité de regrouper une fois l'an l'ensemble des acteurs œuvrant à la réalisation des droits de l'homme au Togo. « La Nuit des droits de l'Homme servira à identifier les opportunités de synergie d'actions entre les différents acteurs, de promouvoir la culture de l'excellence au sein



institutions d'Etat et médias seront primés au cours d'une soirée le 18 décembre prochain au siège d'Ecobank ETI à Lomé.

Cet événement qui sera annuel est co-initié par le CACIT et l'Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG) avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). «

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°363 DE LOTO KADOO DU 04 DECEMBRE 2015

La LONATO a procédé ce vendredi 11 Décembre 2015, au 364^{ème} tirage hebdomadaire de LOTO KADOO. Le tirage a été effectué sans bonus.

Le vendredi précédent le tirage de LOTO KADOO a fait sur toute l'étendue du territoire national, essentiellement des gagnants de lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 500.000 F CFA.

Toutefois, la ville de LOMÉ se démarque par des gros lots qui y ont été remportés. Il s'agit d'un maxi gros lot de 10.000.000 F CFA et d'un gros lot de 1.550.000 F CFA gagnés auprès des opérateurs 60300 et 3761

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE! BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°364 de Loto Kadoo du Vendredi 11 Décembre 2015

Numéro de base

65 13 61 90 06

Décembre 2015

Montée en charge du Guichet Unique Lancement de la phase aérienne



Dans le cadre de l'exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo, le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme a le plaisir d'informer les acteurs de la Communauté du commerce extérieur, de l'intégration de la phase aérienne au Guichet Unique opéré par SEGUCE Togo.

Pour tout renseignement



SEGUCE
Rue Gbaga
Quartier Ablogame
LOMÉ - TOGO

Pour toute information :
Tél. : (+228) 22 23 90 00 - (+228) 22 20 69 20
support@segucetogo.tg - www.segucetogo.tg

SEGUCE TOGO



Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo